



Succession soeur et neveu

Par **COLINRENE**, le **06/04/2018** à **10:02**

Bonjour

ma soeur veuve depuis x année avait fait le nécessaire pour la succession de son mari en temps utile.

Celle ci est décédée en avril 2017 laissant un fils unique célibataire et sans enfant.

Son fils est décédé en septembre 2017 est il normal de rechercher les heritiers du coté paternel par un généalogiste pour faire la succession

Par ailleurs en ce qui concerne la maison je trouve étrange que le notaire n ' ait rien fait depuis septembre aucun inventaire ni rien et que la voisine detienne toujours la clé de cette maison?

Que puis je faire auprès du notaire afin qu il s' occupe enfin de cette maison qui va se détériorer et qu'il fasse enfin le nécessaire pour l' inventaire et la vente??

En vous remerciant par avance de votre aide, veuillez agréer, mes sincères salutations

Par **Visiteur**, le **06/04/2018** à **23:14**

Bonjour,

Vous êtes déjà intervenue sur ce forum et une réponse vous a été apportée, la règle de la fente...

Il est donc normal que l'on recherche des héritiers éventuels du côté paternel.

Rassurez vous, une maison ne se détériore pas aussi rapidement.

Mettez vous d'accord avec le notaire pour qu'il vous laisse l'entretenir, après inventaire bien entendu.